

# Commission locale d'information

Auprès du CNPE de Saint Alban

Réunion plénière du 6 novembre 2017

## Synthèse

### Accueil et présentation de l'ordre du jour

Mme Elisabeth CELARD, présidente de la CLI, introduit l'ordre du jour et la réunion qui suit cette séance : celle-ci portera sur le prochain exercice de sécurité organisé par l'état, fin novembre. Elle sera considérée comme la réunion publique annuelle au titre de l'année 2017, répondant ainsi à la nouvelle obligation imposée par la loi sur la transition énergétique et la croissance verte.

La nouvelle équipe de direction de la centrale se présente :

- Monsieur Emmanuel VILLARD, nouveau directeur,
- Monsieur Nicolas DELECROIX, nouveau directeur délégué adjoint,
- Monsieur Bruno DUVAL, nouveau chef de mission sécurité, radioprotection et environnement.

Le nouveau prestataire du Département, NUDEC, en charge d'une prestation bureautique et d'une prestation technique pour assister la CLI dans sa mission, se présente.

Mme Elisabeth CELARD présente l'ordre du jour :

1. L'actualité de la CLI et de l'ANCCLI
2. L'actualité de la centrale
3. Questions diverses et conclusion

### 1. L'actualité de la CLI et de l'ANCCLI

En l'absence d'observation de la part des participants, le compte-rendu de la réunion plénière du 22 juin 2017 est validé.

M Alain PERROUD indique qu'un ajustement de la composition de la CLI aura lieu d'ici la prochaine commission, suite aux élections législatives et sénatoriales récentes.

M Alain PERROUD présente les prochains événements de l'ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information) :

- **Assemblée générale de l'ANCCLI à Paris le 14 novembre 2017.**
- **Deux tables rondes organisées par l'ANCCLI, l'ASN et l'IRSN (Institut de la Radioprotection et de la Sûreté Nucléaire) le 15 novembre 2017.**
- **Réunion ouverte à tous les 13 et 14 décembre 2017 à Bure.** La thématique abordée sera : « Comment associer au mieux la population aux prises de décisions ? », à partir de la problématique du traitement des déchets.

- **Séminaire sur la thématique « santé et nucléaire » au mois de mars 2018** (date non précisée) : réunion non nécessairement limitée aux représentants de la CLI, les personnes intéressées peuvent se manifester auprès de M Alain PERROUD.

Il rapporte qu'il a participé à la réunion des chargés de mission de la CLI en octobre dans les locaux de l'IRSN à Paris.

## 2. L'actualité de la centrale

### Retour sur la conférence de presse annuelle de l'ASN-Lyon

Dans le cadre de sa mission d'information au public, l'ASN organise chaque année une conférence de presse pour présenter le bilan de son contrôle et de sa surveillance réglementaire. Mme THOMINES, cheffe de la division de Lyon de l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire) relate celle qui s'est tenue en septembre pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, avec un focus sur le site de Saint Alban.

Les performances de Saint Alban rejoignent l'appréciation que l'ASN porte sur les centrales EDF en 2016. Il a particulièrement été souligné que les actions que conduit la centrale depuis 2011 (alors que la centrale était en difficulté) ont permis le redressement des performances, pour atteindre un niveau satisfaisant.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2017, le réacteur 1 a connu sa troisième visite décennale, qui s'est déroulée de manière satisfaisante. L'ASN se prononcera sur les conditions de la poursuite du fonctionnement de ce réacteur dans les 10 années à venir, suite à une instruction sur les dossiers remis par EDF.

L'ASN a mis en avant le sujet des départs de feu puisque plusieurs départs de feu significatifs ont été observés sur les CNPE de la région, notamment sur le parc à gaz de la centrale de Saint Alban. Il est nécessaire que des actions spécifiques soient prises sur ce thème.

Quelques éléments plus détaillés pour l'année 2016 sur la centrale de Saint Alban :

- En 2016, un seul arrêt programmé, la visite partielle (VP) du réacteur 2 : EDF a progressé dans l'efficacité de son organisation en termes de maintenance.
- Les résultats opérationnels sont satisfaisants concernant la protection de l'environnement et la protection des travailleurs (radioprotection).

### Bilan provisoire sur la visite décennale du réacteur n°1

M Jérôme BILLET, chef de mission « produire » à la centrale de Saint Alban et directeur des projets d'arrêt de tranche présente une synthèse de la 3<sup>ème</sup> visite décennale (VD) de l'unité n°1 :

- **Durée** (*objectif < 159 jours*) : 150,3 jours.
- **Résultats sûreté** (*objectif : aucun ESS de niveau 1*) : 13 événements significatifs sûreté (ESS) dont 0 de niveau 1 sur l'échelle INES.
- **Résultats sécurité** (*objectif : 0 accident grave*) : 5 accidents avec arrêt (ces accidents sont survenus en début d'arrêt, avant le renforcement de mesures efficaces pour la protection des travailleurs), 17 accidents sans arrêt, 0 accident grave.
- **Résultats radioprotection** (*objectif : 1 160 H.mSv*) : 1 288 H.mSv. Objectif non tenu du fait d'opérations de maintenance supplémentaires, ajoutées en cours d'arrêt. Il n'y a pas eu d'ESR (événement significatif radioprotection).
- **Résultats environnement - transport** (*objectif 0 ESE*) : 2 événements significatifs environnement (ESE). Ces ESE concernent l'échappement de gaz frigorigène dans l'atmosphère dû à un défaut de conception de groupes froids neufs, installés au cours de l'arrêt sur le toit des installations.

Trois contrôles réglementaires ont été réalisés sous contrôle de l'ASN :

- Le contrôle de la cuve, au mois de mars 2017 : contrôle par examens non destructifs.
- L'épreuve hydraulique de la cuve et du circuit primaire associé, au mois de mai 2017.
- L'épreuve enceinte, une quinzaine de jours après : l'enceinte du réacteur est gonflée.

Autres activités dans le cadre de cette visite grand carénage :

- Remplacement des réchauffeurs basse pression (situés sur la partie non nucléaire) afin de favoriser la durée de vie des générateurs de vapeur (circuit primaire).

- Maintenance de la turbine (circuit secondaire).
- Remplacement du rotor et maintenance du stator de l'alternateur, dans la salle des machines (partie conventionnelle de l'installation).
- Maintenance des pôles des transformateurs principaux.
- Fiabilisation et remplacement de l'ensemble des systèmes de ventilation permettant de passer les épisodes dits de « grand chaud » (canicule en été).

84 modifications ont permis d'augmenter le niveau de sûreté du réacteur (retour d'expérience de Fukushima), notamment à travers la modernisation de la salle de commande (tous les capteurs sont maintenant numérisés) et la rénovation du contrôle commande.

Les échéances à venir pour le CNPE de Saint Alban :

- Pas d'arrêt de tranche programmé sur la fin de l'année 2017.
- En 2018 : visite décennale de l'unité n°2 (similaire à la VD de l'unité n°1 pour les grosses opérations de contrôle/modification). Le début de l'arrêt est calé le 03 février 2018, pour une durée planifiée de 131 jours.
- Fin septembre 2018, arrêt simple rechargement (ASR) de la tranche 1 : peu de maintenance, quelques contrôles réglementaires et remplacement d'1/3 du combustible, sur environ 30 jours.
- 2019 et 2020 : deux visites partielles (VP) d'une durée de 60 jours environ.
- 2027 et 2028 : visites décennales 4.

M Emmanuel VILLARD précise que le nombre de personnes travaillant en simultané sur le site pendant la VD est allé jusqu'à 2,5 fois l'effectif en fonctionnement nominal. Plus de 20 000 chantiers se sont déroulés pendant ces 5 mois

Les analyses menées sur les générateurs de vapeur montrent qu'il n'est pas nécessaire de les remplacer dans un délai court. Il n'est pas prévu de les changer.

## Présentation de l'enquête publique concernant le curage du canal d'amenée

M Bruno DUVAL présente l'avis d'enquête publique sur le dossier d'autorisation décennale de curage du canal d'amenée et canal de secours de la centrale de Saint Alban (4 communes : Saint Maurice l'Exil, Saint Alban du Rhône, Saint Pierre de Bœuf et Chavanay).

Cet avis est lancé par l'arrêté n° 38-2017-284-DDTS E01 du 11 octobre 2017. L'enquête publique durera jusqu'au 07 décembre 2017 au soir. A l'issue, les préfets de l'Isère et de la Loire autoriseront ou non les travaux par arrêté inter-préfectoral.

Mme Capucine MORIN, biologiste, a été désignée commissaire-enquêteur. En plus des 4 registres disponibles dans les mairies concernées, elle tiendra 3 permanences.

Les opérations de curage concernent le canal d'amenée et le canal de secours, au niveau du point kilométrique 48. Ces opérations de curage ont pour but de permettre un débit suffisant pour remplir les circuits d'eau. Une opération de ce type a déjà été réalisée en 2016. Cette autorisation décennale se trouve dans la continuité de celle de 2007.

Deux zones de rejet sont prévues :

- Pour les sédiments pompés, en particulier les limons : au niveau du point kilométrique 49.
- Pour les plus gros éléments qui seront pelletés : zone de clapage prévue entre les points kilométriques 49 et 50, point partagé avec la CNR (Compagnie Nationale du Rhône), où des sédiments ont déjà été déposés.

Les opérations de curage du canal d'amenée :

- 2 à 4 opérations sur 10 ans, selon les sédiments qui se seront déposés dans ce canal. La durée d'une opération est de 3 à 4 mois entre début octobre et fin mars, uniquement en période diurne.
- Le volume par campagne est d'environ 30 000 m<sup>3</sup> (le Rhône charrie 4,5 millions de m<sup>3</sup>).
- Solution privilégiée : drague aspiratrice avec conduite de refoulement (pour les sédiments fins) et pelle hydraulique sur barge (pour les sédiments grossiers).
- Solution alternative : une pelle hydraulique.

- Solution envisagée et privilégiée pour la gestion des sédiments : restitution au Rhône.

Les opérations de curage du canal de secours :

- Volume beaucoup plus faible : environ 80m<sup>3</sup>.
- 3 à 5 opérations sont prévues sur 10 ans, sur la même période d'intervention.
- Solution privilégiée : pompe arrimée au bout d'un moyen de levage depuis la berge et conduite de refoulement avec restitution à quelques mètres à la sortie du canal.
- Solution alternative : pelle mécanique grand-bras depuis la berge pour éviter un impact potentiel sur le gîte des castors qui se trouve au bout de ce canal de secours.

L'analyse des effets du projet sur l'environnement a porté sur (peu d'effets mis en évidence) :

- L'air et les facteurs climatiques.
- Les eaux de surface : la restitution apportera une modification locale (1 500m) et temporaire du fait du panache de matières en suspension. Les concentrations de matières en suspension resteront inférieures à celles observables en périodes des hautes eaux du Rhône.
- La qualité des eaux de surface.
- Le sol et les eaux souterraines.
- La faune et la flore.

Les moyens de surveillance mis en œuvre :

- Contrôle de la turbidité de l'eau en amont et aval du point de restitution des sédiments.
- Température et teneur en oxygène du Rhône pendant les opérations.
- Le suivi écologique du castor, en collaboration étroite avec les associations locales de protection des animaux.

Des mesures de PCB ont montré qu'il n'y a pas de contre-indication à la tenue de ces travaux de curage.

### **3. Conclusion**

Mme Florence GOUACHE, sous-préfet de Vienne, remercie les organisateurs de cette réunion. Ces réunions sont l'application de la nouvelle loi sur la transition énergétique et la croissance verte qui impose une réunion par an en séance publique. Ici, la présentation de l'exercice (tenu tous les 5 ans sur les sites nucléaires) tiendra lieu de réunion publique.

Mme Elisabeth CELARD conclut en donnant les prochaines dates :

- 22 janvier 2018 à 14h30 : réunion plénière - réunion du bureau le 10 janvier 2018.
- Juin 2018 : réunion plénière.
- Novembre 2018 : deuxième réunion publique organisée par la CLI.

Elle rappelle que l'enquête publique concernant le curage est en cours.

La Présidente

Elisabeth Célard